

Sommaire

- 1 Vie communale
- 2 Les Inf'eau
- 3 L'actu du moment
- 4 Méli Mél'eau

Vie communale

e mot de vos Elus

Chers châtillonnaises et châtillonnais,

En ce mois de rentrée scolaire, je suis heureuse de vous adresser un petit mot au nom de la commission « enfance, jeunesse et affaires scolaires ».

Pour la seconde année consécutive, cette rentrée se déroulera malheureusement dans un contexte sanitaire particulier. Cependant, nous nous réjouissons qu'à l'heure où je vous écris, le protocole sanitaire présenté par le Ministre de l'Education Nationale permette l'accueil de tous les élèves en présentiel dans le cadre de mesures sanitaires adaptées.

Tout comme l'année scolaire précédente, toute l'équipe municipale travaillera en lien avec les élus du SIVOS gérant l'école maternelle intercommunale Etienne Jean Lapassat ainsi que son équipe enseignante, l'équipe enseignante de l'école élémentaire des Trois Platanes et l'association KALIWALI pour s'adapter au mieux à chaque évolution du protocole sanitaire applicable afin de permettre l'accueil de nos élèves dans les meilleures conditions possibles et apporter tout notre soutien au bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires dans notre commune.

La commission « enfance, jeunesse et affaires scolaires » veille de façon constante à la maintenance et l'entretien de nos bâtiments scolaires. A ce titre et pour la deuxième année consécutive, de nombreux travaux et petites réparations d'été ont pu être réalisés par nos différents agents techniques tels que la protection de la fresque extérieure à l'école du haut, la pose d'étagères ou de liège d'affichage complémentaires dans les classes, le ponçage et la peinture des rampes d'accès à l'école du haut etc. Cet été a aussi permis à la réfection de la toiture du préau de l'école du bas, dégradé par l'orage de grêle en 2019. D'autres trayaux sont prévus pour la période hivernale; notamment l'entretien et la peinture des volets nord de l'école du haut.

Dans le même esprit, notre commission souhaite assurer une qualité permanente d'aménagement et d'équipement de nos locaux scolaires. A ce titre, nous avons fait le choix d'investir sur la totalité du mandat pour le renouvellement des outils scolaires usés tels que les dictionnaires ainsi que le mobilier scolaire vieillissant afin que nos élèves puissent bénéficier d'une scolarité dans des conditions favorables tout en préservant le budget communal.

Par ailleurs, nous avons choisi d'investir dans l'amélioration et la sécurisation de notre patrimoine scolaire. A ce titre, après une seconde présentation d'un dossier auprès du Fond Interministériel de Prévention et de la Délinquance (FIPD), notre commune a pu obtenir une subvention de 1234€ afin de financer notre projet de sécurisation des abords de nos bâtiments scolaires. Cette somme permettra de soutenir l'installation d'une alarme « attentat-intrusion » afin de renforcer le plan particulier de mise en sécurité (PPMS) attentat-intrusion de notre école, plan interne prévu pour protéger le personnel et les élèves en cas de survenance d'un évènement majeur. Pour les prochaines années, d'autres investissements sont en cours de réflexion pour améliorer la sécurisation des abords des écoles. Dans l'attente et pour cette rentrée scolaire 2021, une charte de sécurité et de stationnement aux abords des écoles maternelles et élémentaires sera proposée à chaque famille, et vous sera présentée au sein de ce journal.

Le mois de septembre n'est pas synonyme que de rentrée scolaire mais aussi de rentrée sportive, associative, culturelle... A ce titre, nous espérons que ces activités, sources d'ouverture et d'épanouissement personnel pourront reprendre dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre de nos travaux, nous espérons que malgré le contexte sanitaire, le conseil municipal des jeunes pourra être crée. En lien avec les programmes d'enseignement moral et civique proposés sur le temps scolaire, cette instance participative permettra à nos futurs représentants en herbe, de se familiariser avec la vie démocratique et citoyenne.

Au nom de toute l'équipe municipale et notamment de la commission « enfance, jeunesse et affaires scolaires » je souhaite à tous et à toutes une bonne rentrée!

Elfi SEYVET

1ère adjointe déléguée à l'Administration générale, Enfance, Jeunesse et Solidarités

Pour la commission « Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires » composée de Lydie VALENTIN, Valérie MATHIEU, Isabelle LAMBERT, Céline DINIS, Maxime POITHIER.



econstruction du réseau public d'électricité :

Suite aux chutes de neige de novembre 2019, Enedis intervient sur la commune.

Le chantier consiste à enfouir 6 kms de ligne électrique haute tension (20000 volts) en remplacement du réseau existant.

Les travaux sur le réseau électrique débuteront à compter du 6 septembre 2021 et se termineront au 2ème trimestre 2022.

L'entreprise prestataire de Enedis, ENGELVIN, interviendra sur les routes départementales RD112 de Péroux et RD123, les rues des Jardins d'Octavéon, du Vercors, des Tournesols, de la Montagne, Côté Sud et impasse des Luts.



émarrage des travaux de l'église :

Les travaux de réparations de l'église ont fait l'objet d'un appel public à concurrence. A l'issue du délai de candidature, les offres des 31 entreprises ont été analysées par le maître d'œuvre.

Les travaux ont été classés en 9 lots et attribués aux entreprises retenues.

L'offre comprend une tranche ferme d'un montant de 388187.07 € HT et une tranche conditionnelle (travaux intérieurs) s'élevant à 71829.50€HT. L'ensemble s'élevant à 460016.57 € HT.

A compter du 13/09/2021, le stationnement sera interdit place de l'église et rue d'Octavéon. Des parkings sont disponibles et matérialisés rue du Vercors, place René Cassin, Salle Daniel Ardin. La circulation sera <u>en sens unique</u> (rue d'Octavéon vers rue Sainte Cécile, sens montée).

Les poubelles situées sur la place de l'église seront déplacées à proximité du monument aux morts.

orage de puits sur la commune :

Il est important de préciser que nous sommes sur une zone protégée de captage d'eau (Tricot) sur 95% du territoire de notre commune, les forages domestiques sont donc interdits. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant :

http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2007

ivilité des propriétaires de chiens et chats :

Nombreux sont ceux qui agissent déjà dans l'état d'esprit de ramasser les déjections de leurs toutous sur la voie publique. Nombreux sont ceux qui stérilisent leurs chats car leur prolifération est exponentielle et nous les remercions pour le bien de tous.

Cependant, nous constatons encore que nos trottoirs, entre autre, sont pollués par les déjections de chiens., que des hordes de petits chatons prolifèrent, notamment dans nos égouts.

Enfin, aimer son chien, c'est veiller à ce qu'il ne parte pas se balader seul, au risque de se faire écraser. L'identification des chiens et des chats est obligatoire.

A se demander qui doit être éduqué... le maître ou le chien...ou le chat?

ignalement ambroisie:

Nous vous avons sensibilisé à plusieurs reprises dans notre Joyeuses Actus, sur les effets néfastes du pollen d'ambroisie, pour les personnes allergiques.

Un geste simple, juste couper la plante en juillet!

Hélas, nous déplorons des espaces privés envahis par cette plante.

En 2014 l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Région Rhône-Alpes, le RNSA et Air Rhône-Alpes lancent la plateforme participative "signalement ambroisie" qui permet à tous, de devenir acteur de la lutte contre cette plante invasive et dangereuse pour la santé.

La mairie n'est pas le seul relais dans cette lutte, merci de contacter directement la plateforme dédiée à cet effet sur :

www.signalement-ambroisie.fr

Les inf'eau



Le 09 et 10 octobre 2021, notre commune a le plaisir d'accueillir à la salle Daniel Ardin, 4 artistes peintre et sculpteur, lors de la manifestation de Chemin des artistes, une première à Châtillon! Un moment de culture, d'échanges, de rencontres et de convivialité....

Charles and the state of the st

L'exposition sera ouverte de 10h à18H. Venez nombreux Attention : Pass Sanitaire obligatoire

ite internet de la mairie

Nous souhaitons mettre à jour, sur le nouveau site internet de la mairie, les artisans, commerçants, professions libérales, auto entrepreneurs... de la commune. Le but étant de vous donner une visibilité sur le nouveau site internet. N'hésitez pas à vous faire connaître en envoyant un mail à : webmasterchatillonaintjean@gmail.com
Réponse souhaitée avant le 1 novembre 2021.

pectacle chez nous: "T'en verras d'autres"

Le 27 novembre à 20 h venez découvrir, salle Daniel Ardin, un spectacle émouvant, un voyage de vie. La Romanaise Nathalie Mercier, auteur et comédienne, interprétera cette comédie musicale mise en scène par Keith Farquhar.

Un échange public avec l'auteure et interprète suivra la représentation.

Entrée 12 € - Ouverture de la billetterie à partir du 1er Juillet, réservation et inscription obligatoire, pour une meilleure organisation liée à la crise sanitaire - Tel : 07 83 69 87 41

Pass Sanitaire obligatoire

Questions /Réponses

Qu'est ce que le Pass Sanitaire :

Le Pass Sanitaire intègre deux dispositifs :

Le Pass sanitaire « activités » qui permet d'accéder en France à certains lieux recevant du public est applicable jusqu'au 15 novembre 2021.

Le Pass sanitaire « voyages » est mis en œuvre dans le cadre du « certificat Covid numérique » de l'UE et du contrôle sanitaire aux frontières. L'utilisation du passe sanitaire au format européen pour voyager est prévue au plan juridique du 1er juillet 2021 jusqu'au 30 juin 2022.

Le Pass sanitaire « activités » consiste à présenter, au format numérique (via « Mon carnet » de l'application TousAntiCovid) ou papier, une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes (une de ces 3 preuves suffit) :

- 1) L'attestation de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet :
 - 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca)
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection (Janssen/Johnson & Johnson)
 - 7 jours après l'injection du vaccin chez les personnes ayant eu le Covid-19 (1 seule injection).
- 2) La preuve d'un test négatif RT-PCR, anti-génique ou un <u>autotest</u> réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h maximum.
- 3) Le résultat d'un test RT-PCR ou anti-génique positif attestant du rétablissement du Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il permet d'indiquer un risque limité de réinfection au Covid-19.

Un <u>certificat médical attestant d'une contre-indication médicale à la vaccination</u> peut être présenté à la place des 3 documents précités.

L'actu du moment

"一点 医神经征



entrée des Classes : 2 septembre 2021

L'école communale des 3 Platanes a accueilli 93 écoliers du CP au CM2.

MME PLANCHER Sylvie, enseignante des CM2, reste Directrice. M BERNADY François assurera 1 jour par semaine la décharge de la Directrice.

Pour cette nouvelle année scolaire, les enseignants sont MME BOST Elodie (classe de CP/CE1), MME GRILLOT Cécile (classe de CE2/CM1) et M SEAUVE Cédric (classe CE1/CE2).

La maternelle intercommunale Etienne-Jean Lapassat a accueilli 72 enfants des communes de Parnans, Triors et Châtillon Saint Jean. Les professeures des écoles Aude PERNATON (également Directrice), Régine BOIS et Cécile CAFFIERS et les ATSEM Angéline, Manon et Patricia auront respectivement la charge éducative de 24 élèves dans leur classe.

Pendant la période estivale, les agents municipaux ont procédé à des aménagements dans les classes conformément aux demandes des équipes enseignantes.

Pour l'heure, c'est le protocole sanitaire niveau 2 qui s'applique au sein des groupes scolaires sous réserves des évolutions sanitaires et décrets gouvernementaux.

écompense des élèves de CM2

Les élèves de CM2 ont été reçus le mardi 06 juillet après-midi par Daniel Barruyer, Maire de la commune et Mme Elfi Seyvet, première adjointe et déléguée action scolaire, au sein de la salle du conseil.

Dans un échange avec les élèves, l'édile a présenté l'institution communale, le rôle du conseil municipal ainsi que les symboles de la république. La découverte de la mairie a été très appréciée par ce jeune public.

La municipalité a donc remis à chaque élève de CM2, en récompense de leurs parcours d'écoliers, une calculatrice version collège, outil nécessaire pour la continuité de leur apprentissage. La réception s'est conclue par un verre de jus de fruit.

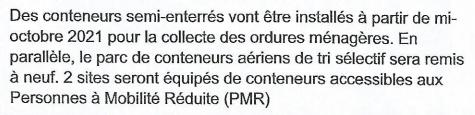
Sécurité : charte de sécurité et de stationnement

Dans un souci de sécurité des enfants pour rejoindre leur établissement scolaire ou en partir, la municipalité a fait le choix de faire signer aux parents d'élèves, une charte de sécurité et stationnement aux abords des écoles maternelles et élémentaires.

Cette charte rappelle les conditions d'accès aux parkings et de stationnement.

onteners Semi-Enterrés Ordures Ménagères (CSE OM) et Conteners Aériens Tri Sélectif (CA TS)







5 sites retenus:

Route de la Plaine (Station d'épuration) maintien du site actuel, accès PMR 8 CATS / 5 CSF OM

Route de Parnans (Salle des Fêtes) maintien du site actuel, accès PMR
7 CSE TS / 3 CSF OM

Attention: Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs hermétiquement fermés avant d'être déposées dans les conteneurs, sacs d'un volume maximum de 50 litres.

Pour plus d'information :

www.valenceromansagglo.fr > au quotidien > déchets > collecte

<u>Cimetière</u> (au fond du nouveau Parking) création du site 6 CATS (2 par flux) / 3 CSE OM

Route de l'Aygala : création de la plateforme 3 CATS (1 par flux) / 2 CSE OM

Route de Peroux : création du site 3 CATS (1 par flux) / 1 CSE OM

- ➤La collecte des ordures ménagères se fera exclusivement en apport volontaire via des conteneurs semienterrés de 5 m3.
- ➤Le Tri sélectif va progressivement évoluer dès le 4 octobre 2021. Vous pourrez utiliser indifféremment les conteneurs jaunes ou bleus pour vos dépôts d'emballages et papier. Pas de changement pour le verre qui va dans le conteneur vert.



Méli Mél'eau

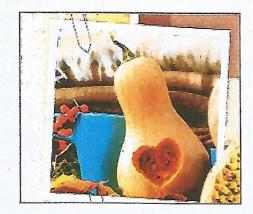
Octobre Rose



Avec près de 60 000 cas détectés par an, le cancer du sein est le plus répandu chez la femme. Et bien qu'il se soigne de mieux en mieux et que le taux de mortalité est en baisse depuis quelques années, il est primordial qu'il soit détecté à temps. Depuis 2004, le programme national de dépistage organisé permet à de nombreuses femmes d'affronter la maladie à temps.

Crumble d'automne au bacon et fromage

- 200 g de châtaignes sous vide
- · 200 g de potiron
- 1 courgette
- 100 g de champignons
- 25 g de beurre doux
- 3 échalotes grises
- 2 cuillères à soupe de noisettes mondées
- · sel
- poivre
- · Pour le beurre composé :
- 30 g de beurre
- 1 tranche de pain
- 4 tranches de bacon
- 100 g de Conté ou de Beaufort



Préchauffez le four à 210°C (Th7). Épluchez et émincez les échalotes. Lavez et râpez la courgette. Lavez, pelez et râpez le potiron. Nettoyez et taillez les champignons en deux.

Concassez les noisettes. Dans une sauteuse, faites fondre 25 g de beurre, faites-y revenir les échalotes. Ajoutez l'ensemble des légumes préparés, les noisettes et les châtaignes en brisures. Laissez cuire 8 minutes. Salez, poivrez.

Pour le beurre composé : Coupez le comté en dés. Émincez les tranches de bacon. Émiettez le pain. Mélangez 30 g de beurre pommade avec le bacon, le fromage et le pain.

Dans un plat à gratin légèrement beurré, disposez les légumes. Parsemez du beurre composé. Enfournez et laissez cuire 15 minutes.